Obtenir le titre Maître Artisan

Référence : FJGEST0015

Thématique : Mon besoin, Les formalités juridiques

FORMALITES JURIDIQUES

« Valoriser vos savoir-faire et votre activité auprès de votre clientèle grâce au titre Maître Artisan ou Maître artisan en métiers d'art d'entreprise/société. »

Le titre de *Maître Artisan* constitue la plus haute distinction dans l'artisanat.

Il symbolise l'excellence, le savoir-faire, l'engagement et la passion pour les métiers artisanaux, et témoigne du rôle actif de son titulaire dans la promotion de l'artisanat.

Son obtention répond à des exigences réglementaires précises.
Trois voies sont possibles, selon que l'artisan est titulaire du Brevet de Maîtrise, d'un diplôme équivalent ou qu'il justifie de compétences reconnues dans son métier.
Pour ces deux derniers cas, l'attribution du titre relève de la Commission régionale des qualifications (CRQ). Instituée dans chaque région conformément au Code de l'artisanat (articles R.221-2 et suivants), la CRQ est présidée par le président de la Chambre de métiers et de l'artisanat de région des Pays de la Loire.

Notre service

Vous avez une entreprise artisanale
(entreprise inscrite au Registre National des Entreprises (RNE), exerçant une activité artisanale dont le **code d'activité (APRM) relève de la NAFA, Nomenclature d'Activité Française de l'Artisanat**
) ?

Vous avez la possibilité en tant qu'artisan d'obtenir le titre de Maître Artisan ou Maître Artisan en Métiers d'Art.

Ce
logo rouge Maître Artisan vous permet de valoriser votre activité et votre savoir-faire auprès de votre clientèle.

Notre offre

Vous êtes diplômé du Brevet de Maitrise et avez 2 ans d'expérience professionnelle dans le métier exercé dans l'entreprise ?
Vous réunissiez les critères pour répondre au titre Maitre Artisan/Maitre Artisan d'Art.

Ce titre est également attribué par le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat qui émet un avis sur votre dossier de demande de Titre Maitre Artisan et le transmet à la Commission Régionale des Qualifications (CRQ).

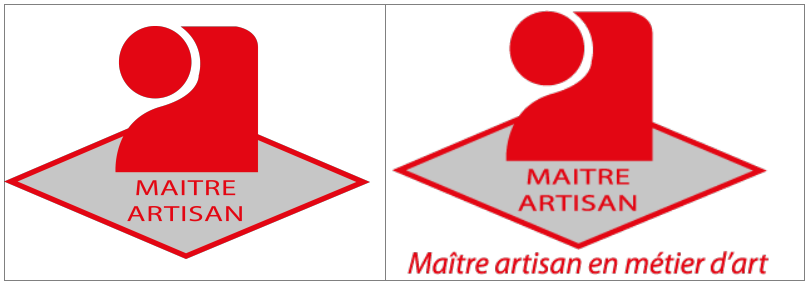
Un conseiller de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat est à vos côtés pour vous accompagner dans votre démarche :

- transmission du dossier de demande de titr
 e de Maître Artisan
- accompagnement au montage du dossier de demande
- étude du dossier et suivi de la décision de délivrance du titre
- inscription de cette reconnaissance au Répertoire des Métiers pour être reconnu et visible
- transmission de l'attestation Titre Maitre Artisan

Le "plus"

Après obtention de votre titre de Maître Artisan, affichez le logo "rouge", à côté du logo "bleu Artisan", pour :

- affirmer votre identité d'entreprise artisanale,
- valoriser votre qualification professionnelle,
- promouvoir votre savoir-faire.



Public

Chef d'entreprise et dirigeant de société, conjoint collaborateur et associé

Tarif

Prise en charge totale par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire

Télécharger

Guide de demande du Titre Maître Artisan ou Maître Artisan en Métier d'Art au titre du Brevet de Maîtrise

Guide de demande du Titre Maître Artisan ou Maître Artisan en Métier d'Art (Commission Régionale Qualification)

Nous contacter

Date de mise à jour : 29 décembre 2025

Délivré par:

- Angers (CMA49 accueil) : 5, rue Darwin - CS 80806 - 49008 ANGERS CEDEX 01
- Le Mans (CMA72 accueil) : 5, cour Etienne-Jules Marey - CS 81630 - 72016 LE MANS CEDEX 2
- La Roche-sur-Yon (CMA85 accueil) : 35, rue Sarah Bernhardt - CS 90075 - 85002 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX
- Laval (CMA53 accueil) : 39, quai André Pinçon - CS 30227 - 53002 LAVAL CEDEX
- Ste-Luce-sur-Loire (CMA44 accueil) : 5, allée des Liards - BP18129 - 44981 SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE CEDEX

Tarifs:

- CHEF(FE) D'ENTREPRISE - contact